



Horaire et tarification du CNSH 2020-2021
Nageurs Groupes
Maîtres

Horaire

Groupes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Maîtres 1-2 ou 3 X semaine Matin et/ou soir		6h30-8h	6h15-7h45	6h30-8h		7h45-9h
		19h15-20h30 <i>ANNULÉ</i>				

Entrainements au CAD
Entrainements au Cégep

* En dehors du stationnement des visiteurs, prenez note qu'une vignette de stationnement payante est exigée par le Cégep.

Tarification

Groupe	Entrainement par semaine	Frais d'entraînement	Frais fixes	Fond financement	1er paiement* à l'inscription	2e paiement* le 1 ^{er} novembre 2020	3e paiement* le 1 ^{er} mars 2021	Total
Maîtres compétitifs	1	225.00 \$	55.00 \$	50.00 \$	330.00 \$			330.00 \$
Maîtres compétitifs	2	350.00 \$	55.00 \$	50.00 \$	254.00 \$	201.00 \$		455.00 \$
Maîtres compétitifs	3	600.00 \$	55.00 \$	50.00 \$	270.33 \$	217.33 \$	217.33 \$	705.00 \$
Maîtres non-compétitifs	1	225.00 \$	40.00 \$	50.00 \$	315.00 \$			315.00 \$
Maîtres non-compétitifs	2	350.00 \$	40.00 \$	50.00 \$	240.00 \$	200.00 \$		440.00 \$
Maîtres non-compétitifs	3	600.00 \$	40.00 \$	50.00 \$	256.67 \$	216.67 \$	216.67 \$	690.00 \$

*Paiement par chèque, virement ou argent comptant.

Politique d'inscriptions:

- 1 Il y a une réduction de frais d'entraînement pour les nageurs d'une même famille, 10% pour le 2e nageur et 20% pour le 3e et plus. La réduction s'applique sur le coût le moins élevé et sera remise sur le dernier paiement. Il y a réduction équivalente à 10% des frais d'entraînement d'une nouvelle inscription qui a été référée par le nageur.
- 2 **Lors de l'inscription, la carte d'Accès Loisirs doit être valide. Celle-ci n'est pas nécessaire pour les athlètes engagés dans une démarche d'excellence ou dans un programme sport-études. Pour les non-résidents, voir avec votre municipalité pour le remboursement de la carte Accès-Loisirs.**
- 3 Le nombre d'entraînements par semaine peut varier selon la période de l'année.
- 4 Le fond de financement est un fond pour les frais encourus par le CNSH.
- 5 Les frais fixes incluent les frais d'affiliation de la FNQ (frais d'affiliation compétitifs ou non compétitifs).
- 6 Si le nageur change de groupe, il y aura réajustement des frais d'inscription. Ces frais seront facturés au nageur.
- 7 Si le nageur participe à une compétition, il doit acquitter les frais d'inscription et, si applicable, les frais d'entraîneur. Un nageur affilié "non-compétitif" peut participer qu'à une seule compétition sanctionnée.
- 8 Les chèques doivent être libellés à l'ordre du CNSH. Les chèques postdatés doivent être remis à l'inscription.
- 9 Il y aura des frais d'administration de 10\$ pour toutes inscriptions tardives.
- 10 Il n'a aucun ajustement de prix pour des réductions d'heures d'entraînement.
- 11 Le cours manqué pour des raisons personnelles (maladies, blessures, rendez-vous, etc) peut être repris dans la même semaine en vérifiant la faisabilité avec l'entraîneur. Ils ne sont pas remboursables.
- 12 Les soldes antérieurs doivent être complètement acquittés avant l'inscription.
- 13 Pour une inscription valide, la fiche d'inscription doit être remise, signée et accompagnée du paiement.
- 14 Il est possible que le lieu et heure d'un cours soient déplacés lors de certaines journées spéciales. Vous serez avisés par courriel et/ou sur la page Facebook du club.
- 15 Il est important de respecter le nombre d'entraînement par semaine pour lequel les inscriptions ont été acquittées. La tarification peut être ajustée au besoin.
- 16 Si un entraîneur accompagne les Maîtres pour une compétition, des frais d'entraîneur s'appliquent, en plus des frais d'inscription. Ces frais seront facturés aux nageurs.

Politique de remboursement: un remboursement peut s'appliquer s'il y a annulation de l'inscription selon les termes suivants:

Le participant qui annule son inscription avant le début de la session aura droit à un remboursement complet.

Des frais de 30\$ sont appliqués pour toute annulation durant la session.

Le remboursement complet des frais d'entraînement est applicable sur une période de 2 semaines suivant la date d'inscription. Les frais fixes et fond de financement, si applicables, sont non remboursables.

Il n'y a aucun remboursement pour cours manqués ou si le lieu et/ou l'heure du cours doivent être déplacés.

Le compte nageur n'est pas transférable en dehors de la famille immédiate et pas remboursable sauf si l'argent provenant d'un dépôt de compétition ou d'un crédit transféré.

Aucun remboursement après le 1^{er} février de l'année d'activité pour toute raison sauf si la demande est accompagnée d'un billet de médecin justifiant l'annulation.